



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E164678

VALABLE JUSQU'AU 20/03/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/03/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/10/2023  
30 000

Raison sociale : ECOTHERMAL

19 RUE DOC ROLLET  
69100 VILLEURBANNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LYON

Siret : 819 138 629 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8018425

Assurance Responsabilité Travaux :

AXERIA IARD AIBX00000223

Assurance Responsabilité Civile :

AXERIA IARD AIBX00000223

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 04 37 42 30 81

Portable : 0623298726

Site Internet : www.ecothermal.fr

E-mail : ecothermal.gestion@gmail.com

Responsabilité légale :

DRAY LIONEL PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	11/04/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	11/04/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	13/04/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	11/04/2024
o Poêle ou insert bois	11/04/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	11/04/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/04/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/04/2023
o Isolation des combles perdus	13/04/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/04/2023

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LYON  
16 RUE DES BROSSES  
BATIMENT A  
1ER ETAGE  
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.